

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 30/01/2025 - 1618 - 1988 B 00101 - 343 922 266 - 3 D AGENCE
INFORMATIQUE TRIBOUT EN ABREGE 3 D A I T

Désignation de l'entreprise 3D AGENCE INFORMATIQUE TRIBOUT

Adresse de l'entreprise 7, place de l'Etoile

Numéro SIRET* 34392226600022

Code APE 6202

DU 30 JAN. 2025

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

						Exercice N clos le 30/06/2022		Exercice N-1 clos le 30/06/2021			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	15 397,13	012		15 397,13	15 397,13			
		Autres*	014	4 423,10	016	1 423,10	3 000,00	3 000,00			
	Immobilisations corporelles*		028	46 441,81	030	39 382,22	7 059,59	10 309,59			
	Immobilisations financières* (1)		040	2 465,52	042		2 465,52	2 465,52			
	Total I (5)		044	68 727,56	048	40 805,32	27 922,24	31 172,24			
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052					
Marchandises *			060	7 822,00	062		7 822,00	4 576,00			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068	49 630,87	070		49 630,87	35 356,54			
		Autres* (3)	072	6 119,29	074		6 119,29	1 037,09			
Valeurs mobilières de placement		080		082							
Disponibilités		084	181 945,20	086		181 945,20	105 681,86				
Charges constatées d'avance*		092	6 643,88	094		6 643,88	24 872,12				
Total II		096	252 161,24	098		252 161,24	171 523,61				
Total général (I + II)		110	320 888,80	112	40 805,32	280 083,48	202 695,85				
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N - 1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		16 000,00	16 000,00				
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126		1 600,00	1 600,00				
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long			129	)	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131	)	132	35 353,33	35 353,33			
	Report à nouveau			134		167,49	1 569,25				
	Résultat de l'exercice			136		89 783,65	81 798,24				
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142		142 904,47	136 320,82				
Provisions pour risques et charges			Total II		154	7 814,00					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		23 691,40	2 081,14				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		31 634,58	19 879,83				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....			169	50 277,29)	172	74 039,03	44 414,06			
	Produits constatés d'avance			174							
	Total III			176		129 365,01	66 375,03				
Total général (I + II + III)						180	280 083,48	202 695,85			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

Ces états ne peuvent être transmis sous cette forme à l'administration fiscale, ils ne sont pas agréés.

Cntrlé conforme

Désignation de l'entreprise 3D AGENCE INFORMATIQUE TRIBOUT				Exercice N clos le 30/06/2022		Exercice N-1 clos le 30/06/2021	
				1		2	
A — RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	307 617,46	209	210	307 617,46	368 836,48	
	Production vendue	biens	215	214			
		services*	275 941,54	217	218	275 941,54	244 318,68
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	500,00		
	Autres produits			230	13 564,02	5 826,38	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	597 623,02	618 981,54	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	226 435,65	276 086,18	
	Variation de stock (marchandises)*			236	-3 246,00	-2 071,00	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobiliers.....)			242	82 333,62	75 148,31	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243 692,00)			244	1 400,40	2 031,12	
	Rémunérations du personnel*			250	117 437,82	114 586,16	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	45 658,73	38 894,46	
	Dotations aux amortissements*			254	3 250,00	5 051,19	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges (Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259)			262	34,24	4 936,05	
Total des charges d'exploitation (II)				264	473 304,46	514 662,47	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	124 318,56	104 319,07	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		1 034,93	
	Produits exceptionnels (IV)			290		3 000,00	
	Charges financières (V)			294	493,91	827,76	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	7 814,00	800,00	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	26 227,00	24 928,00	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	89 783,65	81 798,24	
B — RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit col. 2				312	89 783,65	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles*			324	26 227,00		
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*			342			
	Divers* (dont : Invest. dans les DOM-TOM 344 créance due au report en arrière du déficit* 346)			350			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	116 010,65	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S.)			356			
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S.) dont imputés sur le résultat :			360			
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)			366		368	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	116 010,65	372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU 382		n° du centre de gestion agréé :		388	
Montant de la T.V.A. collectée 374		Effectif moyen du personnel* : 376		dont apprentis		dont handicapés	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378		Cotisations personnelles de l'exploitant* : 380		Montant des prélèvements personnels de		399	

Ces états ne peuvent être transmis sous cette forme à l'administration fiscale, ils ne sont pas agréés.

SARL « 3D – Agence Informatique TRIBOUT »
Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 Euros
Siège social : 7, place de l'Etoile - 63000 CLERMONT-FD
RCS : 343 922 266

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Jeudi 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre à 14h30, les associés de la société, se sont réunis au siège social sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur TRIBOUT en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents, savoir :

- Monsieur Nicolas BOURDIER propriétaire de 800 parts
- Lui-même, associé-gérant, propriétaire de 800 parts

Total des parts présentes : 1600 parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau

- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé
- le rapport spécial sur les conventions réglementées
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- examen des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus à la gérance
- approbation des conventions réglementées
- affectation des résultats de l'exercice
- questions diverses
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/06/2022, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées visées dans le rapport spécial de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants, l'associé concerné Monsieur François Tribout ne prenant pas part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le revenu distribuable, s'élève à un montant de 89 951.14 € ainsi constitué :

- Résultat net de l'exercice :	89 783.65 €
- Report à nouveau créateur :	<u>167.49 €</u>
TOTAL :	89 951.14 €

En conséquence l'Assemblée Générale décide de distribuer la totalité du bénéfice distribuable :

- Distribution : 55.00 € x 1 600 parts	88 000.00 €
- Report à nouveau créateur	<u>1 951.14 €</u>
Soit :	89 951.14 €

La distribution sera opérée par virement au crédit des comptes courants d'associés :

- Au 1^{er} décembre 2022 une somme de 44 000 € soit 27.50 € pour chacune des 1 600 parts.
- Au 1^{er} janvier 2023 une somme de 44 000 € soit 27.50 € pour chacune des 1 600 parts.

Monsieur le Président rappelle les distributions de dividende décidées en assemblées générales au cours des exercices précédents :

<u>Exercices</u>	<u>Montants</u>
2020/2021	83 200.00 €
2019/2020	62 400.00 €
2018/2019	36 000.00 €
2017/2018	50 000.00 €
2016/2017	30 000.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

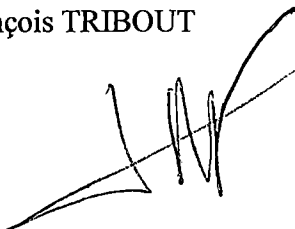
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

François TRIBOUT



Nicolas BOURDIER



SAS « 3D – Agence Informatique TRIBOUT »
Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 Euros
Siège social : 7, place de l'Etoile - 63000 CLERMONT-FD
RCS : 343 922 266

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 14h30, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social sur convocation du Président. L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas BOURDIER en qualité de Président de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents, savoir :

- Monsieur François TRIBOUT propriétaire de 800 actions en pleine propriété.
- Monsieur Nicolas BOURDIER, Président et propriétaire de 800 actions en pleine propriété.

Total des actions présentes : 1600 actions soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau et des projets de résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- Décision à prendre concernant la distribution de l'intégralité des réserves non instituées par la Loi
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Monsieur le Président évoque les projets de cessions d'actions devant intervenir dans le courant de l'année 2023. Afin de ne pas gonfler la valeur des titres à échanger, il propose de distribuer la totalité des réserves (à l'exception de la réserve légale et des réserves spéciales 2013 et 2014 pour investissement dans l'art) afin que la fraction d'actif net de chaque action corresponde à sa valeur nominale.

Monsieur le Président précise que toutes les conditions préalables sont remplies, en particulier la distribution de l'intégralité du Bénéfice distribuable qui a été décidée en AGO du 27 octobre 2022.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la distribution de la totalité des réserves (soit 32 353.33 €) qui figure sous le poste « 1068 - Autres réserves ».

La distribution sera ainsi opérée :

- | | |
|---|---------------|
| - Une somme de 20.22 € à chacune des 1 600 actions soit | 32 352.00 € |
| - Une somme de 1.33 € qui sera reportée à nouveau soit | <u>1.33 €</u> |
| TOTAL | 32 353.33 € |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

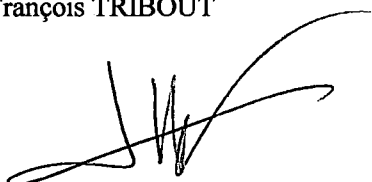
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et les actionnaires présents.

François TRIBOUT



Nicolas BOURDIER



SARL « 3D – Agence informatique TRIBOUT »
Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 Euros
Siège social : 7, place de l'Etoile - 63000 CLERMONT-FD
RCS : 343 922 266

EXTRAIT DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Jeudi 27 octobre 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le revenu distribuable, s'élève à un montant de 89 951.14 € ainsi constitué :

- Résultat net de l'exercice :	89 783.65 €
- Report à nouveau créateur :	<u>167.49 €</u>
TOTAL :	89 951.14 €

En conséquence l'Assemblée Générale décide de distribuer la totalité du bénéfice distribuable :

- Distribution : 56.21 € x 1 600 parts	89 936.00 €
- Report à nouveau créateur	<u>15.14 €</u>
Soit :	89 951.14 €

La distribution sera opérée par virement au crédit des comptes courants d'associés :

- Au 1^{er} octobre 2022 une somme de 44 800 € soit 28 € pour chacune des 1 600 parts.
- Au 1^{er} janvier 2023 une somme de 45 136 € soit 28.21 € pour chacune des 1 600 parts.

Monsieur le Président rappelle les distributions de dividende décidées en assemblées générales au cours des exercices précédents :

<u>Exercices</u>	<u>Montants</u>
2020/2021	83 200.00 €
2019/2020	62 400.00 €
2018/2019	36 000.00 €
2017/2018	50 000.00 €
2016/2017	30 000.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SARL « 3D – Agence informatique TRIBOUT »
Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 Euros
Siège social : 7, place de l'Etoile - 63000 CLERMONT-FD
RCS : 343 922 266

RAPPORT DE GESTION A L'AGO
Jeudi 27 octobre 2022

Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de notre Société pour l'exercice clos le 30/06/2022, les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

ACTIVITE

Les effets positifs indirectement induits par la crise sanitaire (achat de matériel informatique destiné au « télétravail ») se sont estompés au cours de l'exercice, et les ventes de matériels diminuent de 16.60 %.

Par contre le taux de marge se redresse à 27.45 % contre 25.71 % l'an passé.

Finalement, la marge brute sur les ventes s'élève (en volume) à 84 428 € contre 94 821 € l'an passé.

Les prestations de services progressent de 31 623 €, conséquence possible des achats de matériels réalisés l'an passé et qui reçoivent cette année l'installation de programme de travail et la formation de leurs utilisateurs.

Globalement, les produits d'exploitation diminuent de 21 358 € alors que les achats consommés diminuent de 50 826 €, soit une amélioration nette de 29 468 €.

FRAIS ET CHARGES

Les frais de personnel progressent de 6.26 % soit un rythme modéré par rapport à la hausse des prestations de services vendues (+ 12.94 %).

Les autres frais et charges progressent (+9.56 %)

RESULTATS

Le résultat d'exploitation s'améliore à nouveau à 124 318 € contre 104 319 € l'an passé, soit une progression de 19 %

PERSPECTIVE D'AVENIR

Pour les exercices futurs, nous pensons accroître notre activité tout en améliorant notre efficacité et nos compétences techniques.

RESOLUTIONS PROPOSEES

Nous vous proposons d'affecter ainsi le revenu distribuable de 89 951.14 € constitué par le bénéfice de l'exercice (89 783.65 €) et le report à nouveau de l'an passé (167.49 €)

- Distribution 56.21 € x 1 600 parts	89 936.00 euros
- Report à nouveau créancier	<u>15.14 euros</u>

Soit : 89 951.14 euros

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

Le gérant